

Publication d'informations en matière de durabilité conformément à l'article 10 du règlement (UE) 2019/2088 (règlement sur la publication d'informations)

L'objet de ce document est de fournir des informations obligatoires sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de ce fonds. Il ne s'agit pas d'une communication publicitaire. Ces informations réglementaires obligatoires visent à expliquer de manière transparente les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds.

ACATIS AKTIEN GLOBAL FONDS

WKN / ISIN: 978174 / DE0009781740; A0HF4S / DE000A0HF4S5; A0YBNM / DE000A0YBNM4; A1C7DK / DE000A1C7DK9; A3C92E / DE000A3C92E9

Ce fonds est géré par ACATIS Investment Kapitalverwaltungsgesellschaft mbH.

Résumé

Les exigences de l'article 8 du règlement sur la publication d'informations [règlement (UE) 2019/2088] sont prises en compte.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

La stratégie d'investissement du fonds s'effectue selon différents critères et seuils de tolérance pour les entreprises et les États. Les entreprises et les États qui ne violent pas les exigences de durabilité sont considérés comme durables. Leur part doit être supérieure à 50 % de la valeur nette d'inventaire (VNI). Les sociétés qui ne respectent pas les exigences mentionnées ne peuvent être conservées dans le portefeuille que si leur part cumulée ne dépasse pas 10 % de la VNI.

Les critères correspondants du concept de classification de la durabilité développé par les associations professionnelles allemandes de la finance (le « Verbändekonzept », ci-après le « concept des associations ») de la Fédération allemande de gestion des investissements et des actifs (BVI) sont appliqués à 100 %. Nous n'autorisons aucune infraction dans les domaines de l'armement, de la production de tabac, du charbon et des violations graves du Pacte mondial des Nations unies. Les seuils de chiffre d'affaires sont respectés conformément au concept des associations.

Dans les domaines d'activité controversés, les limites quantitatives de chiffre d'affaires sont prises en compte, mais aussi les aspects qualitatifs, même s'ils sont pratiqués, mais ne contribuent pas directement au chiffre d'affaires. Sont exclues les entreprises qui sont actives dans des domaines d'activité controversés définis ou qui dépassent certains seuils de tolérance en termes de chiffre d'affaires.

Dans le domaine du filtrage basé sur des normes, les comportements commerciaux controversés et les violations des normes et standards internationaux pertinents sont enregistrés. L'enquête porte sur la participation d'une société à des comportements commerciaux controversés. Nous excluons toute entreprise qui, selon notre fournisseur de données ESG, enfreint le Pacte mondial des Nations unies ou les normes fondamentales du travail de l'OIT, et au-delà, toute entreprise ayant attiré l'attention par des pratiques commerciales controversées dans certains domaines environnementaux, lorsque le fournisseur de données ESG estime que cela est grave.

Le fonds, conforme à l'article 8, tient compte des principales incidences négatives de ses décisions

d'investissement sur les facteurs de durabilité.

ACATIS dispose d'un système interne indépendant de gestion des risques qui contrôle les exigences spécifiques découlant du processus d'investissement ESG au moyen de systèmes techniques appropriés. La gestion de portefeuille met à disposition des listes positives/négatives trimestrielles dans le processus d'investissement. Les listes sont mises en œuvre et suivies dans le système. Le processus interne fait l'objet d'un contrôle externe annuel, objectif et indépendant, par le commissaire aux comptes et l'audit interne.

Pour la mise en œuvre continue de la stratégie d'investissement relevant de l'article 8, ACATIS s'appuie sur les données ESG de MSCI ESG Research. ACATIS a ainsi accès à une multitude d'indicateurs ESG spécifiques aux entreprises ou aux pays, elle peut les filtrer ou les trier, définir des critères de qualité minimum ou effectuer ses propres calculs supplémentaires à partir de ces données. Dans la mesure où MSCI ESG Research ne fournit pas de données pour une entreprise, ACATIS peut commander une analyse individuelle pour l'entreprise auprès d'un prestataire tiers afin de garantir le respect des critères ESG. La proportion de ces analyses individuelles doit toutefois être réduite au minimum. Le respect des caractéristiques environnementales et/ou sociales du fonds n'est pas influencé par la méthodologie et les données disponibles.

Afin de préserver les intérêts des investisseurs et d'assumer la responsabilité qui en découle dans le sens d'une bonne gouvernance d'entreprise, ACATIS exerce les droits de vote liés aux portefeuilles d'actions cotées en bourse en mettant spécialement l'accent sur la durabilité.

Pas d'objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Pour atteindre son objectif d'investissement, le fonds investit ses actifs principalement dans des émetteurs qui ont été sélectionnés en tenant particulièrement compte de la notion de durabilité [notamment des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise et de responsabilité sociale et environnementale (« ESG »)].

La base de cette analyse est constituée de données et d'informations pertinentes utilisées, traitées et évaluées par MSCI ESG Research ainsi que par des sources internes et publiques.

Dans les domaines d'activité controversés, les limites quantitatives de chiffre d'affaires sont prises en compte, mais aussi les aspects qualitatifs, même s'ils sont pratiqués, mais ne contribuent pas directement au chiffre d'affaires. Sont exclues les entreprises qui sont actives dans des domaines d'activité controversés définis ou qui dépassent certains seuils de tolérance en termes de chiffre d'affaires.

Dans le domaine du filtrage basé sur des normes, les comportements commerciaux controversés et les violations des normes et standards internationaux pertinents sont enregistrés. L'enquête porte sur la participation d'une société à des comportements commerciaux controversés. Nous excluons toute entreprise qui, selon notre fournisseur de données ESG, enfreint le Pacte mondial des Nations unies ou les normes fondamentales du travail de l'OIT, et au-delà, toute entreprise ayant attiré l'attention par des pratiques commerciales controversées dans certains domaines environnementaux, lorsque le fournisseur de données ESG estime que cela est grave.

Le concept de classification de la durabilité développé par les associations professionnelles allemandes de la finance (le « Verbändekonzept ») est respecté en fonction de seuils de chiffre d'affaires et de l'évaluation des risques de controverse.

Grâce à son approche holistique de la durabilité, le fonds ne tient pas compte des objectifs environnementaux définis dans le règlement (UE) 2020/852.

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du fonds s'effectue selon différents critères et seuils de tolérance pour les entreprises et les États. Les entreprises et les États qui ne violent pas les exigences de durabilité sont considérés comme durables. Leur part doit être supérieure à 50 % de la valeur nette d'inventaire (VNI). Les sociétés qui ne respectent pas les exigences mentionnées ne peuvent être conservées dans le portefeuille que si leur part cumulée ne dépasse pas 10 % de la VNI.

Les exigences de l'article 8 du règlement sur la publication d'informations [règlement (UE) 2019/2088] sont prises en compte.

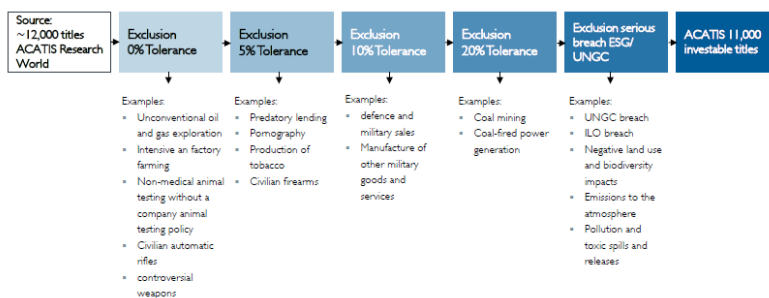
Les critères correspondants du concept de classification de la durabilité développé par les associations professionnelles allemandes de la finance (le « Verbändekonzept », ci-après le « concept des associations ») de la Fédération allemande de gestion des investissements et des actifs (BVI) sont appliqués à 100 %. Nous n'autorisons aucune infraction dans les domaines de l'armement, de la production de tabac, du charbon et des violations graves du Pacte mondial des Nations unies (sans perspective positive). Les seuils de chiffre d'affaires sont respectés conformément au concept des associations.

Les entreprises qui dépassent les seuils de chiffre d'affaires définis dans le cadre de l'analyse des domaines d'activité controversés ou qui sont en principe actives selon le secteur d'activité sont complètement exclues. En outre, les entreprises qui sont devenues visibles dans le cadre du filtrage basé sur des normes sont également exclues. Dans le domaine du filtrage basé sur des normes, les comportements commerciaux controversés et les violations des normes et standards internationaux pertinents sont enregistrés.

Le fonds, conforme à l'article 8, tient compte des principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

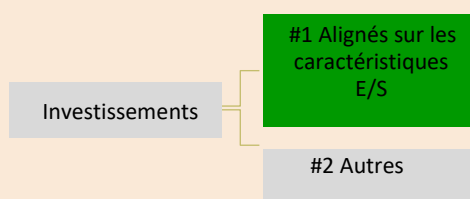
The sustainability process and the exclusion criteria for our Article 8 funds

ACATIS



Répartition des investissements

Les entreprises et les États qui ne violent pas les exigences de durabilité décrites ci-dessus sont considérés comme durables. Leur part doit être supérieure à 50 % de la valeur nette d'inventaire (VNI). Les sociétés qui ne respectent pas les exigences ne peuvent être conservées dans le portefeuille que si leur part cumulée ne dépasse pas 10 % de la VNI. Les critères correspondants du concept des associations sont appliqués à 100 %. Les positions restantes peuvent être composées de liquidités, de couvertures ou de certificats.



#1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend les investissements du produit financier qui ont été réalisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales annoncées.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Surveillance des caractéristiques environnementales ou sociales

ACATIS dispose d'un système interne indépendant de gestion des risques qui contrôle les exigences spécifiques découlant du processus d'investissement ESG au moyen de systèmes techniques appropriés. La gestion de portefeuille met à disposition des listes positives/négatives trimestrielles dans le processus d'investissement. Les listes sont mises en œuvre et suivies dans le système.

Le processus interne fait l'objet d'un contrôle externe annuel, objectif et indépendant, par le commissaire aux comptes et l'audit interne.

Méthodes pour les caractéristiques environnementales ou sociales

La méthodologie pour le respect des caractéristiques environnementales ou sociales est effectuée sur la base des critères d'exclusion fixes suivants :

- Mise en œuvre du concept des associations
- Domaines d'activité controversés avec des seuils de chiffre d'affaires bien définis

- Filtrage ESG basé sur des normes

Sources et traitement des données

Pour la mise en œuvre continue de la stratégie d'investissement relevant de l'article 8, ACATIS s'appuie sur les données de MSCI ESG Research. Les données sont traitées en interne et représentées par des listes positives et négatives. ACATIS a ainsi accès à une multitude d'indicateurs ESG spécifiques aux entreprises ou aux pays, elle peut les filtrer ou les trier, définir des critères de qualité minimum ou effectuer ses propres calculs supplémentaires à partir de ces données. Les données sont utilisées pour établir les rapports ESG réglementaires (p. ex. publication des principales incidences négatives) et pour surveiller les risques de durabilité. Ces données sont disponibles quotidiennement et sont traitées dans nos propres systèmes internes. Dans la mesure où MSCI ESG Research ne fournit pas de données pour une entreprise, ACATIS peut commander une analyse individuelle pour l'entreprise auprès d'un prestataire tiers afin de garantir le respect des critères ESG. La proportion de ces analyses individuelles doit toutefois être réduite au minimum.

Restrictions quant aux méthodes et données

Il n'existe pas de normes uniformes au niveau mondial pour la collecte et le traitement des données ESG. Afin d'éviter les divergences entre les différentes sources de données, ACATIS se procure et utilise les données provenant d'un fournisseur de données unique. Les données ne peuvent être complétées que si le fournisseur de données ne met pas de données à disposition. Le respect des caractéristiques environnementales et/ou sociales du fonds n'est pas influencé par la méthodologie et les données disponibles.

Diligence raisonnable

ACATIS dispose de ressources et d'une expertise suffisantes en matière de risques de durabilité et d'analyse des investissements. Notre gestion des risques, indépendante du gestionnaire de fonds, est dotée de structures de surveillance et de contrôle appropriées. En outre, ACATIS dispose d'un service interne d'audit externe indépendant.

Politiques d'engagement

Afin de préserver les intérêts des investisseurs et d'assumer la responsabilité qui en découle dans le sens d'une bonne gouvernance d'entreprise, ACATIS exerce les droits de vote liés aux portefeuilles d'actions cotées en bourse en mettant spécialement l'accent sur la durabilité. En outre, la bonne gouvernance d'entreprise fait partie intégrante du filtrage basé sur des normes, qui couvre entre autres les directives du Pacte mondial des Nations unies ainsi que les normes fondamentales du travail de l'OIT.

Date : 01.01.2024